

## INTERVIEW DE FABIENNE PIOTELAT, PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION RÉGIONALE FNADE ÎLE-DE-FRANCE



### Quels sont les faits marquants pour la FNADE IDF en 2021 ?

**F.P :** Le sujet majeur est le Plan Régional pour la Prévention et la Gestion des Déchets. La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets s'est réunie fin 2021 afin d'établir un bilan du suivi des indicateurs fixés par le plan et comparer l'avancement par rapport aux objectifs 2025 et 2031. De cette commission ressort un constat : la tendance n'est pas à l'atteinte des objectifs du plan même s'il y a quelques progrès sur certaines actions. Il a été constaté une certaine incohérence temporelle dans les objectifs du PRPGD, entre la production de déchets, croissante, en corrélation avec la croissance de la population et l'activité économique de l'IDF. On notera aussi des changements importants dans les capacités de traitement par incinération de la région qui vont diminuer du fait de la réduction des capacités de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Ivry sur Seine.

Nous avons un outil de dialogue important sur ces problématiques en IDF : le Trilogue, un véritable outil de concertation, initié suite à l'adoption du PRPGD. Des échanges entre l'État, la Région Île-de-France, la FNADE et FEDEREC, et les exploitants des ISDND de la région ont eu lieu au cours de l'année 2021 dans le cadre du Trilogue, avec des engagements volontaires des opérateurs de réduction du stockage en ISDND pour l'atteinte des objectifs du PRPGD. Des échanges bilatéraux ont également eu lieu pour que chaque entreprise puisse présenter ses propositions.

Autre organisation importante en IDF au sein de laquelle la FNADE est active : l'Observatoire Régional de la gestion des Déchets en IDF (ORDIF). La FNADE est souvent sollicitée pour participer aux matinées ou journées techniques présentant les études réalisées par l'observatoire, qui enrichissent les réflexions autour du PRPGD.

Je souhaite souligner aussi une réalisation de 2021 avec le renouvellement pour la FNADE IDF de son engagement auprès de HAROPA en signant la nouvelle version de la Charte d'Amélioration des Ports qui

« Le PRPGD sera toujours au centre des échanges en 2022.

Les discussions entamées dans le cadre du Trilogue se poursuivent en vue de l'engagement volontaire des exploitants pour la réduction des capacités des ISDND. »

renforce l'intégration urbaine des installations de BTP et de recyclage des déchets implantées en bord de Seine et des canaux parisiens, et à mieux maîtriser leur impact environnemental et social. Cette nouvelle charte se traduit par un renforcement du système de notation et des critères d'audit des exploitations industrielles, mais également une plus grande accessibilité des résultats des audits, disponibles au public via une application web.

### Quels sont les axes prioritaires pour la FNADE IDF en 2022 ?

**F.P :** Le PRPGD sera toujours au centre des échanges en 2022. Les discussions entamées dans le cadre du Trilogue se poursuivent en vue de l'engagement volontaire des exploitants pour la réduction des capacités des ISDND. S'ajouteront à cela des discussions bilatérales avec chaque exploitant, avec un nouveau point d'étape du Plan à la fin de l'année.

À la suite de la signature de la charte CAP – HAROPA, il conviendra de participer aux actions de promotion de la charte d'amélioration des ports visant à faciliter l'acceptation de nos activités dans les sites portuaires. Ces sites sont importants pour nous car les ports sont à proximité des zones d'activités les plus importantes de la région, ce qui permet de rationaliser la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets produits dans ces zones où le foncier est extrêmement rare.